

Directives impératives pour la promotion des projets de développement par la Katholische Landvolkbewegung (KLB) dans le diocèse d'Augsbourg

Le Förderverein Solidarisches Landvolk e.V. est le comité qui est responsable pour la distribution des donations destinées à financer des projets au Sénégal et en Roumanie. Il décide après la présentation du projet et selon ses propres compétences en prenant en compte la situation financière actuelle. Il est impossible de donner des décisions affirmatives au préalable.

1. La KLB dans le diocèse d'Augsbourg promeut uniquement des projets et non pas des particuliers.
2. La KLB promeut
 - des projets qui servent au développement durable du pays et de sa population selon le principe „l'aide à s'aider soi-même“.
 - des projets où sont utilisés notamment des ressources locales. La protection de l'environnement est prioritaire.
 - notamment des projets qui continuent après que le financement de la KLB est terminé. C'est pourquoi il est important de constituer un capital afin de garantir la continuation du projet.
3. La KLB promeut notamment des projets qui visent à activer et intégrer des groupes et/ou des personnes.
4. Dès le début, il est indispensable de savoir qui est responsable pour le financement, même en partie. Une coopération avec des Œuvres comme Missio, Travail Missionnaire Papal Pour Les Enfants, Misereror, Caritas International est souhaitable.
5. Le projet doit contenir un plan financier cohérent. Le rapport personnel est indispensable. Des déficits sont tolérables uniquement dans des cas exceptionnels.

La KLB promeut des projets avec des cibles pastoraux de même que sociaux et/ou économiques. Les subventions doivent être utilisés à 30% pour des projets pastoraux et à 70% pour des projets économiques et sociaux. Pour des raisons pratiques, la KLB contrôle la distribution du pourcentage tous les quatre ans.

6. Un projet peut être proposé uniquement après une consultation profonde des personnes sur place.
7. La recommandation par l'évêque diocésain est souhaitable, notamment pour des projets pastoraux.

Voté par le comité directeur diocésain et par le comité Förderverein des Solidarischen Landvolks le 16 novembre 2013.